

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Mise à jour du tableau
des emplois**

SEANCE DU MARDI 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 09 avril 2024 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi
03 avril s'est réuni salle TOURNILHAC à la Mairie, sous la présidence de
Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Michel
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Michelle MAGNOL,
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap
ALP, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE,
Sophie DELAIGUE à Hélène BOUDON,
Didier STURMA à David DEROSSIS,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Thierry BARTHELEMY à Claude GOUILLON-CHENOT,
Farida LAID à Francis ROUX

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Hélène BOUDON,

Secrétaire de séance :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'art. 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;
- **Considérant** que l'instruction budgétaire et comptable – M57 – oblige à inscrire au budget l'ensemble des postes à pourvoir ;
- **Considérant** que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales des postes seront prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2024 ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires aux fonctionnements des services ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs.

Les modifications du tableau des emplois portent sur la suppression de deux postes à effet du 1^{er} mai 2024 :

Filière culturelle :

- un poste de Musicien intervenant Assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe 10/20èmes (augmentation justifiée par le Projet de CHAM Vocale Classe à Horaires Aménagées) ;

Filière administrative :

- un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (suite à un changement de filière à la demande de l'agent) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** les modifications du tableau des emplois telles que définies ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT



le Maire,



Stéphane RODIER